



**ASSEMBLÉE DE PROVINCE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 91-2017/APS

**AMPLIATIONS**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Commissaire délégué | 1  |
| SCAI                | 1  |
| Directions          | 14 |
| JONC                | 1  |
| Intéressés          | 13 |

**DÉLIBÉRATION**

**modifiant la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 42793-2017/1-ACTS/DJA du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DECEMBRE 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** A l'article 2 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'appel d'offres des marchés provinciaux, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, titulaire* ».

**ARTICLE 2 :** A l'article 4 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission consultative d'évaluation des charges (CCEC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer, suppléant* ».

**ARTICLE 3 :** A l'article 6 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société de financement et de développement de la province Sud (PROMOSUD), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer, titulaire* ».

**ARTICLE 4 :** A l'article 7 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la société d'économie mixte SEM Mwe Ara, à l'assemblée générale, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ». Au conseil d'administration, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire* ».

**ARTICLE 5 :** A l'article 18 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil consultatif du tourisme dans la province Sud, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, suppléante* ».

**ARTICLE 6 :** A l'article 24 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'attribution des logements conventionnés de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo), les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* » et les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* ».

**ARTICLE 7 :** A l'article 27 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Poya Sud, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* ».

**ARTICLE 8 :** A l'article 29 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* » et les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* ».

**ARTICLE 9 :** A l'article 33 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Léonard Sam, titulaire* ».

**ARTICLE 10 :** A l'article 34 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à l'assemblée générale et à la commission électorale chargée de la révision des listes électorales de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ».

**ARTICLE 11 :** A l'article 35 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du lycée agricole et général de Pouembout, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand suppléant* ».

**ARTICLE 12 :** Les dispositions de l'article 36 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité de l'enseignement agricole, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 36 :** Au comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA) sont désignés :  
- *Mme Gyslène Dambreville, titulaire,*  
- *M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.* ».

**ARTICLE 13 :** A l'article 37 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'institut agronomique calédonien (IAC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* »

sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* ».

**ARTICLE 14 :** Les dispositions de l'article 39 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 39 :** *A l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), sont désignés :*

*Au conseil d'administration*

- *Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire,*
- *M. Eugène Ukeiwé, suppléant ;*
  
- *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire,*
- *Mme Gyslène Dambreville, suppléante ;*
  
- *M. Philippe Michel, titulaire,*
- *M. Philippe Dunoyer, suppléant ;*
  
- *M. Gil Brial, titulaire,*
- *Mme Isabelle Champmoreau, suppléante. ».*

**ARTICLE 15 :** A l'article 41 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* » et les mots : « *Mme Corine Voisin, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, suppléante* ».

**ARTICLE 16 :** A l'article 42 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte Sud Forêt, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Nina Julié, titulaire* ».

**ARTICLE 17 :** A l'article 47 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'instruction des prêts spéciaux complémentaires à la construction, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* ».

**ARTICLE 18 :** A l'article 49 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil de famille des pupilles de l'Etat, les mots : « *Mme Evelyne Lèques, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire* ».

**ARTICLE 19 :** A l'article 49-1 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil calédonien de la famille, les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Nicole Robineau, titulaire* ».

**ARTICLE 20 :** A l'article 55 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'agrément des candidats à l'adoption, les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Isabelle Champmoreau, titulaire* » et les mots : « *Mme Paule Gargon, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante* ».

**ARTICLE 21 :** A l'article 61 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité mixte de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, suppléante* ».



Farino, La Foa, Sarraméa et Moindou, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ».

**ARTICLE 33** : A l'article 141-5 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « CARD » (centre aquatique régional de Dumbéa), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Millet, suppléante* ».

**ARTICLE 34** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.